

Enfance en danger, état des lieux en France en 2026

L'enfance, l'adolescence. Voilà des sujets que je voulais aborder depuis pas mal de temps, et que l'actualité m'incite un peu plus chaque jour à traiter.

Penser la politique, c'est avant tout penser l'avenir, et le devenir des générations futures. Pour autant, l'éducation et tout ce qui a trait à la jeunesse me semblent souvent être de grands ignorés. Ignorés non pas sur la forme, parce qu'on ne compte plus le nombre de mesures prises au nom de la protection des jeunes, mais sur le fond, parce que concrètement, rien n'avance réellement.

Le constat est terrible, et vaste :

- * les placements d'enfants au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance ont provoqué bon nombre de drames, et sans doute encore d'autres dont on ignore la teneur. Prostitution, maltraitance, viols, et j'en passe (1).

- * l'éducation nationale peine, sinon rechigne, à traiter sérieusement les questions de harcèlement scolaire (2). Le résultat est sans appel, les suicides de mineurs sont un problème majeur.

- * les parents de la génération alpha, voir parfois de la génération Z, sont totalement déconnectés des enjeux du numérique, laissant des pans entiers de la jeunesse en proie à des dangers multiples que la classe politique ne sait pas traiter.

- * la violence et l'incapacité à l'empathie, qui ont toujours existé dans n'importe quelle classe d'âge, sont parfois très visibles chez une partie de la jeunesse, au point où plus personne n'est surpris quand des mafias emploient des tueurs de 14 ans (3)

- * dernier constat et pas des moindres, la natalité est en berne, et les discours anti-natalistes se portent plutôt bien.

Ces constats sont les fruits d'une mutation de nos sociétés, entamée il y a des décennies, et qui ne fait que s'accélérer dans l'ère politique moderne. Le problème est bien plus profond qu'on ne le croit, et ce ne sont pas quelques mesurées autoritaires ou des substitutions de l'autorité parentale qui font changer cela. Cet état des lieux se focalisera sur deux axes: celui du rapport de la jeunesse à la modernité et celui de l'exposition à la violence adulte malgré l'allongement de la durée de vie pré-adulte.

I. Un sujet d'actualité, le numérique et la désarmante naïveté des adulte.

Le lundi 26 janvier 2026, l'assemblée vote un projet de loi visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de quinze ans (4). Cette loi s'inscrit dans la suite des interdictions de téléphone dans les collèges/lycées, et fait suite à une nouvelle affaire de harcèlement au dénouement tragique.

L'accès au smartphone, et donc à internet, a été une révolution pour la jeunesse, en bien des points. Si la possibilité d'aller sur l'ordinateur existait déjà depuis des décennies, celle d'avoir un mini ordinateur en permanence avec soi change évidemment les mentalités et les pratiques.

Fini le contrôle parental et l'ordinateur surveillé, bienvenue à un monde de libertés et de dangers que bon nombre de parents ont longtemps sous-estimé. *Comment ça, mon enfant à moi, regarder des sites pornographiques ? Mais non voyons, je le saurais...*

La naïveté à l'égard de ce que représente internet pour un adolescent (voir un enfant) et ce qu'il peut entraîner, découle de deux principaux facteurs :

- * une volonté de céder à la facilité, en reportant le devoir de s'occuper de son enfant sur un écran magique. Les jeunes enfants sont les premières cibles de cette politique parentale défailante

- * une ignorance partielle de la réalité du numérique, monde en constante évolution depuis vingt ans

Cette naïveté n'est pas totalement blâmable. Ma génération, née entre les années 90 et le début des années 2000, a grandi avec internet, et à mon sens, en maîtrise bien plus les aspects dangereux (arnaque, virus, etc). Les générations bien plus âgées, notamment les « boomers » et les quinquagénaires, ont déjà plus de difficultés. Cela occasionne des faits divers tristement absurdes, tel le célèbre Brad Pitt en manque d'argent depuis son lit d'hôpital (5).

Bref, tout ça établit l'existence d'une candeur numérique plutôt compréhensible, en phase avec la modernisation trop rapide de nos sociétés.

Sur internet, la jeunesse est réputée consommatrice de deux médiums principaux, les réseaux sociaux, et la pornographie. On peut aussi ajouter le streaming, mais ce n'est pas notre sujet. Ces deux médiums apportent chacun leur lot de problèmes, aux répercussions visibles sur le réel.

Tout d'abord, les réseaux sociaux amplifient les mécaniques de harcèlement, qui, il faut le rappeler, ne sont pas choses nouvelles. Il était déjà question de ces problématiques pendant les années 2000 par exemple (6). Le cyberharcèlement semble être apparu en même temps qu'internet en fin de compte. Le harcèlement, lui, est bien plus ancien. Pour être un grand consommateur des teen movies américains des années 80, j'aurais bien du mal à le nier. Les fusillades aux USA en sont d'ailleurs souvent un macabre rappel. La jeunesse peut être cruelle envers la marge, envers ceux qui sortent des sentiers battus. Sauf que de nos jours, la pression sociale peut s'exercer au-delà des frontières de l'école, et s'immiscer dans la vie de la victime y compris le soir lorsque celle-ci consulte son téléphone. On pourra constater qu'en dépit d'une meilleure connaissance des troubles neurologiques et de discours toujours plus bienveillants et tolérants, les enfants persistent à faire la chasse à la différence, comme si leur survie en milieu social en dépendait.

Ces observations ne sont ni inédites, ni récentes. Comment expliquer alors qu'à chaque nouveau suicide, les mêmes questions se posent et les mêmes actes surviennent ? A ce niveau, il existe plusieurs faits divers récents qui semblent tous converger vers le même bilan désastreux, malgré des différences notables:

Le suicide de Lucas (7)

Celui-ci fut une de mes motivations, déjà à l'époque, pour écrire sur la jeunesse et ses problèmes. Lucas, 13 ans, se suicide le 7 janvier 2023, suite à un important harcèlement homophobe à son encontre. Entre l'établissement soucieux de préserver son image, le ministre qui annonce une enquête administrative qui n'arrive jamais, et la cour administrative d'appel de Nancy qui refuse de reconnaître le lien entre harcèlement et suicide, comment rester calme ? L'article de Médiapart à cet égard est édifiant (8).

Le suicide d'Evaëlle (9)

Autre histoire de harcèlement récente, au destin identique de la précédente, celle-ci a eu lieu en 2019, et le procès a duré jusqu'à très récemment. Cette fois-ci, les responsables ne seraient plus seulement les élèves, mais aussi une enseignante. Le tribunal correctionnel avait demandé la relaxe, mais l'enseignante a été condamnée à un an avec sursis le 13 avril.

Le suicide de Caroline Grandjean

Bien que mon sujet soit la jeunesse, j'estime qu'il fallait mentionner cette affaire en complément des deux autres. La victime n'était pas élève, mais directrice d'école. Ici, la défaillance institutionnelle a été totale au regard du harcèlement vécu, comme le conclura l'enquête administrative (10). Et c'est là où je voulais en venir avec ces exemples.

Il apparaît évident que l'administration française a la plus grande peine à gérer ces affaires, que ce soit le soutien aux victimes, la sanction des responsables, ou le constat des lacunes des établissements. Rien ne semble être pris au sérieux, et on annonce un millier de mesures supplémentaires en attendant l'affaire suivante.

Dans ce contexte, les réseaux sociaux se transforment en une arme redoutable. Ils facilitent le harcèlement, d'autant plus que le contenu parfois très négatif de ces réseaux peut aussi avoir une influence sur des jeunes esprits encore peu pourvus d'esprit critique. Mais quand on voit comment se comportent les adultes entre eux, et comment ils agissent dans les affaires de harcèlement, je me dis que les réseaux sociaux sont un coupable idéal, qui au même titre que les jeux vidéos, n'est au mieux qu'un facilitateur de ces situations. L'absence de moyens de prévention, l'absence d'éducation, en sont tout autant.

Faut-il alors interdire les réseaux sociaux aux moins de quinze ans ? A mon sens, la mesure est un peu facile, et je pense qu'il est trop tard pour agir de la sorte. Ces risques étaient déjà mesurables à l'époque de leur avènement. Rien n'a été fait, il est un peu tard pour pleurer. A moins, bien sûr, que ce genre de mesures ne relève en réalité d'un désir de contrôle social de la part de la Macronie...

La question de la pornographie, si elle n'implique pas de conséquences aussi terribles (quoique?), n'est cependant pas en reste.

D'après l'Arcom (11), le nombre de visiteurs de sites pour adultes parmi les mineurs a bien augmenté depuis 2017 (de 19 % en 2017, on arrive à 28 % en 2022). Parmi ces mineurs, 75 % d'entre eux utilisent exclusivement le téléphone pour y accéder. Les consultations débutent tôt, parfois à 10 ans (ce qui signifie fin de l'école primaire pour rappel). Gageons qu'en 2026, ces données n'ont pas évoluées significativement, ou alors seraient à la baisse suite à la politique s'attaquant aux sites pornographiques à travers les mesures de vérification d'identité.

Les conséquences de cette consultation juvénile de la pornographie sont multiples : vision faussée des rapports sexuels, pression sur les questions de performance, potentiel sexisme inconscient aussi. *De manière plus militante, j'ajouterais le risque d'objectivisation du corps de la femme. La pornographie, après tout, est souvent une marchandisation des corps dès lors qu'il y a possibilité de payer pour visionner ces contenus. Mais cette question éthique ne fait pas l'unanimité, et à l'ère des plateformes comme Onlyfan, il est de plus en plus difficile d'identifier l'existence concrète de rapports de domination et de marchandisation des corps.*

Je suis déjà tombé sur des articles édifiants sur les conséquences d'une consommation trop jeune de pornographie. Plus exactement, sur des liens probables entre consommation trop jeune et agressions sexuelles commises par des mineurs. Non éduqués, non préparés, déconnectés de toute notion de consentement, certains commettent en effet des actes graves qu'une exposition à la pornographie pourrait partiellement expliquer (12). D'après le site Vie publique (13), le nombre de mineurs par an mis en cause pour violences à caractère sexuel est passé de 8900 à 15 729 entre 2017 et 2024. Je suis tenté, je l'admets, de lier cette augmentation et celle de la consommation de pornographie par les mineurs, mais ce ne serait pas scientifique. Néanmoins, je le pense sincèrement, et je ne suis pas le seul.

Ici aussi, le gouvernement a voulu agir par de la censure (purement objectif comme terme ici) et des mesures d'identification. Mais comme pour le harcèlement scolaire, l'action est arrivée trop tard, ne suffira pas à résoudre le problème (contourner ces mesures est loin d'être difficile en 2026), et surtout, ne s'attaque pas à la racine de ces problèmes. A croire que personne ne se demande pourquoi un jeune de 12 ans a subitement envie de consulter ce genre de sites, et comment peut-il arriver, dans des cas extrêmes, à agresser sexuellement des camarades de classe.

Ainsi, si le numérique et son omniprésence auprès des jeunes explique en partie comment les problèmes se sont répandus, il n'explique pas pour autant le pourquoi, et le voir comme le principal coupable serait un peu facile, reléguant à tort le défaut d'éducation et l'impuissance de l'administration au second plan. Mais il y a toujours moyen de trouver pire, et surtout, plus violent.

II. Un paradoxe, la cohabitation entre extrême adolescence et extrême violence

Trafic de drogue, prostitution, viols sur mineurs. Ce qui de prime abord semble correspondre à une description des élites politiques de notre monde résume en réalité les nombreuses violences auxquelles est confrontée notre jeunesse. Nul besoin d'aller chercher le réseau Epstein et ses ramifications françaises pour en trouver des traces d'ailleurs, l'aide sociale à l'enfance fait déjà un travail conséquent en ce sens. On ne s'étonne plus des mentions de cette institution dans les rubriques les moins reluisantes de l'information : présence de proxénète en son sein (14), agressions au sein de leurs structures (15). Ce n'est pas un hasard si je l'avais déjà mentionné précédemment.

Dans un monde où l'on devient adulte de plus en plus tard, la logique voudrait que ce monde-là de violence, de choses graves et morbides, ne survienne tout autant tardivement. Pourtant, tout laisse penser qu'en même temps que l'enfance et l'adolescence se prolongent, l'innocence, elle, tend à disparaître précocement.

Bien sur, il serait naïf de considérer que les enfants ont toujours été purs et innocents. Certaines générations ont grandi avec les images de la guerre en Irak, d'autres avec les débuts d'internet où rien n'était spécialement régulé. C'est même parfois positif pour un jeune esprit d'être confronté à des sujets matures s'il bénéficie de l'accompagnement suffisant.

Mais actuellement, les pertes d'innocence dépendent de situations extrêmement violentes, auxquelles aucun adulte ne devrait être confronté, et encore moins, un enfant.

Le trafic de drogues et ses règlements de compte, l'habitué des faits divers

D'après le ministère de l'intérieur, 10 568 mineurs ont été impliqués dans des affaires de stupéfiants en 2025 (16). La délinquance juvénile n'est pas un fait nouveau, bien sûr, mais elle me paraît aujourd'hui une des plus importantes à endiguer, et potentiellement une des plus facilement évitables. Médiapart mentionnait le cas d'un jeune de 13 ans d'origine algérienne (17) qui a failli perdre la vie sur un point de deal, et qui était passé par l'Aide Sociale à l'Enfance (oui oui).

Malgré ces risques, probablement méconnus et passés sous silence par les recruteurs, les enfants sont attirés de plus en plus tôt dans cet univers. A Rennes, un quartier a ainsi été médiatisé pour ses guetteurs parfois encore à l'école primaire, au CM1 (18).

Non content de servir pour les basses œuvres, les mineurs ainsi plongés dans l'univers du narcotrafic se retrouvent parfois mêlés aux représailles et règlements de compte. Le 10 novembre 2025, un mineur de 14 ans est suspecté d'avoir blessé un adulte de 21 ans d'une balle dans le dos. Dans l'appartement où il fut interpellé, furent retrouvées cocaïne et héroïne (19). Cette tentative de meurtre avait le trafic de drogue pour contexte, et pour cadre géographique la charmante ville de Romans-sur-Isère, déjà connue pour l'assassinat de Thomas Perotto.

L'affaire la plus représentative de ces situations désastreuses reste à mon sens l'assassinat du chauffeur VTC Nessim Ramdane, le 4 octobre 2024 (20). Envoyé intimider un concurrent, un mineur de 15 ans avait été sauvagement tué, entraînant l'envoi d'un mineur de 14 ans engagé comme tueur à gages, pour venger le précédent. Payé 50 000€, le jeune assassine son chauffeur devant le refus de celui-ci de l'attendre pendant qu'il devait tuer sa cible. Deux informations non négligeables dans cette histoire, le fait que le commanditaire ait pu superviser tout ça depuis une cellule, et le fait que les deux parents de l'assassin de 14 ans étaient chacun incarcéré. Qu'on ose ensuite prétendre que c'était inévitable !

Le cumul de cette barbarie et du jeune âge à la fois des victimes et des accusés témoigne de graves dysfonctionnements de notre société. La France n'est bien entendue pas la seule concernée, la Suède ayant connu un cas avec un tueur à gages de 12 ans (21), c'est à dire quelqu'un encore à l'école primaire deux ans auparavant.

Beaucoup de questions se posent à ce stade : quelle empathie reste-t-il à cet âge-là, quelle vision de la violence et de la vie a-t-on ? Et surtout, quelle justice pour ces mineurs *non responsables* ?

La prostitution des mineurs, le grand oublié

Le trafic de drogue n'est pas le seul vecteur de violences sur mineurs, le trafic d'êtres humains ayant aussi un impact considérable. En guise de transition entre le meurtre et les agressions sexuelles, il me paraissait pertinent d'aborder ce sujet glauque et malheureusement souvent mis de côté.

704 victimes mineures de la prostitution ont été recensées en 2025 selon France Info (22), ce qui en fait 45 de plus qu'en 2024. Au-delà de ce recensement, très mince au demeurant en raison de la complexité à identifier les victimes, les chiffres des associations sont bien plus alarmants. On estime qu'il y aurait eu entre 15 000 et 20 000 mineurs prostitués en 2024 (23). Dans le rapport de l'Observatoire de la Protection de l'Enfance Alsace (OPEA), on apprend aussi que l'âge des proxénètes de ces mineurs oscille souvent entre 18 et 24 ans, qu'ils soient hommes ou femmes, ce qui pour moi reste une donnée significative. Quand à l'âge des mineurs, si 16/17 ans a pu être une norme, la moyenne semble s'être rapprochée de 13/14 ans (24).

Dans les témoignages, on pourra constater comment certains réseaux sociaux ont bien dopé le phénomène (Snapchat par exemple), et comment encore une fois, les profils correspondent souvent à des milieux délaissés, défavorisés et parfois passés par l'ASE. Cette situation est hélas assez logique, la fugue plaçant son acteur/actrice en situation de besoin financier.

Les pratiques en matière de proxénétisme ont ainsi évolué, puisque l'essor des réseaux sociaux a atténué les territorialisations des activités de prostitution. L'âge de départ des premiers actes semble aussi avoir baissé, parfois jusqu'à 11 ou 12 ans (ce qui, on le rappelle, relève de la pédocriminalité). Il ressort des témoignages et des enquêtes une grande vulnérabilité chez les victimes de ces trafics, notamment à cause d'une banalisation très jeune des relations sexuelles, voir même des violences sexuelles. Au risque d'empiéter sur le dernier aspect à soulever dans cette deuxième partie, il faut notamment rappeler à quel point le fait d'avoir été victime de ces violences est un facilitateur pour l'entrée en prostitution, notamment en raison du conditionnement psychologique que cela peut entraîner. L'observatoire des violences envers les femmes de Saint-Denis établissait ainsi en 2021 que « *Neuf mineures sur dix ont subi des violences au sein de leur famille avant la prostitution, commises presque intégralement par leurs parents et/ou leurs beaux-parents* » (25).

La question de la glamourisation de la prostitution se pose aussi à mon sens. Quand un « métier » est composé à majorité de personnes ayant commencés entre 14 et 15 ans (26), il me paraît assez indécent de continuer à le défendre *ce qui n'empêche pas évidemment de s'inquiéter de la vie précaire de ces personnes*.

Il n'existe pas de solutions magiques pour mettre fin à la prostitution des mineurs. C'est un ensemble de causes et de contextes qui y conduit, mais une chose est sûre, on sait pourquoi cela arrive, comment cela arrive, et ça pourrait être suffisant pour agir si les pouvoirs publics voulaient bien s'en donner les moyens. Le font-ils pour autant ? Le dernier volet de cette partie aura tendance à montrer que non.

Les agressions sexuelles et la pédocriminalité, le sujet mal-traité

S'il est un crime pire que le meurtre dans l'esprit des gens, c'est sans doute l'acte pédocriminel, qui, on le rappelle, consiste en une agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans. Ce n'est pas une définition officielle, mais une invitation à mobiliser les bons termes au bon moment. Il est courant de lire des âneries sur les réseaux sociaux, et la tendance à parler de pédophilie dès lors qu'il y a une différence d'âge est assez déplorable, car elle tend à une banalisation de l'acte pédocriminel.

De même, autre rappel, il n'est pas convenable de parler de pédophilie si l'on veut être sérieux, mais bien de pédocriminalité, qui elle, est susceptible d'être sanctionnée (si la justice fait son travail).

Ces rappels sont là parce que sur ce sujet précis, la rationalité est quasiment toujours mise de côté.

Le terme sera peut-être mal choisi, mais il existe de nombreux « fantasmes » sur la pédocriminalité en France. La figure du pédophile en imperméable qui attend à la sortie des cours a fait un bout de chemin, et s'est installé dans l'imagerie populaire.

Or, la pédocriminalité ne se résume pas à ça. Ainsi, chez 42 % des femmes victimes d'inceste, les violences sexuelles ont commencé entre 6 et 10ans, et c'est le cas pour 29 % des hommes (27). Il s'agit bien donc d'une situation de pédocriminalité, où la position de domination parent-enfant se superpose en plus à celle de la domination adulte-enfant. D'après la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, 160 000 enfants subiraient des violences sexuelles chaque année dans le cadre familial.

A cela, il faut aussi ajouter les abus dans des institutions. Les cas les plus connus sont ceux dans l'Église catholique, concernant majoritairement des garçons pré-adolescents. L'ampleur est indéniable, comme le montre le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'église (28). On peut aussi mentionner les abus en milieu scolaire et périscolaire. A ce titre, la situation parisienne est particulièrement surveillée (29). En 2025, ce sont pas moins de 20 animateurs qui ont été suspendus pour des faits à caractère sexuel. Entre le 1 janvier 2026 et le 3 avril, il existe des suspicions de violences sexuelles pour 31 animateurs.

Enfin, dernière situation à mentionner, celle de personnes de pouvoir (politiques, notables, hommes d'affaire,...) qui commettent toutes sortes d'abus sur mineurs. L'affaire Epstein a suffisamment mis en lumière ce genre de pratiques, et la France pourrait en toute indécence se vanter d'en connaître un rayon. Si l'idée de réseaux de notables pédophiles peut paraître digne des meilleurs complotistes, avec l'imaginaire satanique qui va avec, il n'empêche que cette réalité existe aussi.

Comme cas avéré de notable notoirement pédocriminel, il y a ainsi celui du vice-président du tribunal judiciaire de Dijon qui proposait du sexe tarifé avec sa fille de 13 ans (30). On peut aussi citer Joël le Scouarnec, chirurgien responsable de centaines de viols sur mineurs (31).

Les cas de réseaux sont hélas plus durs à prouver, malgré les quelques affaires médiatiques qui ont pu éclater en France (Outreau, le Coral, etc). A titre personnel, je ne peux donc pas dire n'importe quoi, et me contenter d'affirmer que j'estime l'hypothèse de l'existence de tels réseaux plutôt crédible.

Il ressort de ce résumé un rapport fréquent entre pédocriminalité et situation de pouvoir, ce qui tend à démontrer que les pédophiles pathologiques, s'ils existent, ne constituent qu'une partie du problème.

Nul doute aussi que le sujet pourrait être mieux traité si l'on arrêta d'hystériser cette question, que ce soit l'extrême droite ou l'extrême gauche ou peu importe le bord politique. De nos jours, j'ai l'impression qu'on a tendance à oublier ce que représente un acte pédocriminel, pour se concentrer sur la seule existence de cet acte. Un acte pédocriminel est condamnable non pas parce qu'il est un acte pédocriminel, mais bien parce qu'il constitue une agression sur une personne incapable mentalement de consentir, et susceptible d'être influencée par la position dominante de l'adulte. *Avis aux pères la morale, un homme de vingt ans qui sort avec une fille de dix-huit ans, ce n'est pas de la pédophilie.*

Il existe déjà des lois pour sanctionner la pédocriminalité, à l'instar des lois sanctionnant le meurtre ou le viol. Encore faudrait-il qu'elle soient appliquées. En France, parce que les faits ne sont pas suffisamment caractérisés, ou parce qu'il y a une volonté de faire le strict minimum, les plaintes classées sans suite sont hélas courantes. Pire encore, comme pour les autres violences en milieu scolaire, il est fréquent que la loi du silence s'impose, et que des institutions privées choisissent de ne pas faire de vagues au détriment du bien-être de ses élèves. L'affaire Bétharram (32) avait ainsi défrayé la chronique récemment, et rien n'était bien surprenant dans le traitement lacunaire de ces violences. On rappellera la responsabilité notamment de François Bayrou, dont la fille elle-même avait été une victime, et dont l'un de ses postes avait quand même été ministre de l'éducation nationale.

Cela dit, rien de tout cela n'est récent, et s'il concerne la jeunesse d'aujourd'hui, il concernait tout autant celle des années 90, 80, et ainsi de suite. L'affaire Gouardo, où une fille fut abusée par son père de 1971 à 1999, démontra à quel point des actes incestueux pouvaient être banalisés. En effet, c'était tout un village qui était conscient de la réalité des rapports père-fille, mais qui ouvrit les yeux sur la nature de cette réalité qu'à la judiciarisation de cette dernière (33).

Pareil, s'agissant des réseaux pédocriminels dans la bourgeoisie, Jean Pierre Mocky avait réalisé le film *Les Ballets rouges* en 2004, qui au-delà d'être une très mauvaise œuvre cinématographique, montrait néanmoins sans détour un réseau de notables clairement pédocriminels. Et si le film date d'il y a un peu plus de vingt ans, l'affaire à laquelle il se référait remonte à 1959, celle des *Ballets roses*. Le pavillon où se déroulaient ces soirées interdites appartenait alors au président de l'assemblée nationale, André le Troquer.

Ainsi, si le danger pédocriminel existe encore de nos jours, il mérite que l'on s'y arrête non pas pour sa nouveauté, mais parce qu'il est présent depuis trop longtemps. L'inaction des autorités en la matière pose bien entendu question. Je ne pense pas à titre personnel qu'il soit si difficile d'arrêter ce genre de réseaux, ce genre de comportements criminels, quand ils se déroulent sur une longue période dans des lieux pas particulièrement isolés du monde. Au Royaume-uni, les viols de Telford (34) ont pu être perpétrés pendant des décennies, et le fait qu'il s'agissait d'un réseau de criminels originaires du Pakistan aura peut-être découragé certains témoignages pour ne pas jeter l'opprobre sur une communauté. Ici aussi, la police et les services sociaux se sont avérés parfaitement incompetents. Certains soupçonnent une omerta qui aurait bénéficié à des politiciens impliqués, mais comme précédemment, je ne peux pas avérer ces dires.

Qu'il s'agisse de trafic de drogue ou de violences sexuelles, les enfants ne sont pas épargnés par les maux qui rongent notre société adulte. Les partis politiques auront beau s'escrimer à accuser les autres, la responsabilité est partagée entre toutes les strates de la société. L'affaire Pierre-Alain Cottineau, ancien militant de La France Insoumise et impliqué dans un réseau pédocriminel (35), avait permis à certains à droite de rebondir dessus et de rappeler l'ignoble tribune de libération (36) visant à décriminaliser des pratiques sexuelles sur mineurs de moins de quinze ans. Mais ce serait oublier l'ignoble Gabriel Matzneff ou le relativisme de Renaud Camus sur la question. En vérité, la pédocriminalité n'a pas d'odeur politique, juste un lien très fort avec les milieux de pouvoir, et toute relation de pouvoir en général. Ce qui permet de rappeler que d'une manière similaire, si la droite et la gauche se rejettent la responsabilité en matière de drogue, les deux bords ont leurs consommateurs, jusqu'aux bancs de l'assemblée nationale.

Conclusion et réflexions annexes

Le sujet de l'enfance et de l'adolescence mériterait des pages de réflexion, tant il est vaste et peut être traité sous des centaines d'angles différents. Par exemple, comment expliquer l'attrait très récent d'une partie de cette jeunesse pour la musculation et la MMA ?

Les générations ont toujours peiné à comprendre celles qui viennent et celles qui les précèdent. Mais la politique n'a pas à s'inscrire dans une génération, ou à s'adresser à certaines d'entre elles. Toujours est-il qu'aujourd'hui, l'hypocrisie et le strict minimum restent les deux réalités les plus fréquentes en matière de politique de protection de la jeunesse. On l'aura vu, peu importe la problématique, l'État est défaillant, les parents ne sont pas en reste, et la justice peine à trouver une réponse appropriée. Cela fait partie d'un tout, d'une situation politique française au sens large. Lors du procès de l'affaire Evaëlle, le tribunal qui avait plaidé la relaxe estimait par exemple que les éléments retenus contre l'institutrice relevaient de « comportements appropriés et légitimes pour l'exercice de l'autorité en classe » (37). Des propos paradoxaux vu la difficulté qu'ont les enseignants à pouvoir enseigner correctement en temps normal. Fort avec les faibles, faible avec les forts ?

Le traitement des violences sexuelles sur les enfants et adolescents est aussi emblématique :

- * omerta
- * difficulté à prendre en compte les témoignages
- * aucune action aux racines des problèmes
- * comportements inappropriés y compris dans les corps notables et politiques
- * hystérie globale et contre-productive sur le sujet
- * récupération politique par la gauche et la droite

sont autant d'éléments qu'on retrouve pour les violences faites aux femmes. Un arrêt de la chambre criminelle de la cour de cassation en date du 14 octobre 2020 (38) avait ainsi confirmé la requalification d'un viol en agression sexuelle aggravée, au prétexte d'une pénétration pas assez profonde. Les faits extrêmement graves, consistant en de graves attouchements et des cunnilingus par un beau-père sur sa belle-fille depuis ses 13 ans, auraient du, dans une société normale, avoir la qualification de viol. Mais à l'instar de bien d'autres affaires, un certain relativisme aura conduit le juge à atténuer les faits.

S'il fallait résumer les dangers menaçant la jeunesse, on trouve des problèmes intra-familiaux et extra-familiaux. Pour autant, beaucoup trouvent leur source dans le contexte économique-social. Que ce soient une exposition précoce à la sexualité par la pornographie ou par des actes incestueux, ou une exposition à la violence par du harcèlement scolaire ou des règlements de compte en point de deal, tout peut être rattaché au contexte social et économique.

D'un point de vue personnel, je pense que l'avènement de l'individualisme dans notre société occidentale aura aussi une part de responsabilité. L'enfant est à la fois un petit roi intouchable, et un obstacle à la légèreté du train de vie de quelques adultes égoïstes. Son bien-être est la cible de paniques morales qui relèvent parfois plus du signalement de vertu conservateur, ou de combats militants qui ne concernent que quelques gauchistes en mal de reconnaissance. Et au milieu de tout ça, personne ne pense en société, incapable d'anticiper notre avenir commun avec une jeunesse autant détruite par les maux de son temps.

Pourtant, la jeunesse reste le fondement de toute sauvegarde de civilisation. Des futurs citoyens privé d'empathie, lobotomisés par notre société de consommation et par des contenus faciles, traumatisés par la violence et désinhibés par un monde adulte trop facilement accessible, ne peuvent pas former une société saine, et seront surtout des transmetteurs de ce contexte social et des éducations imparfaites dont ils ont bénéficié.

Et puisqu'il s'agissait de faire ici un état des lieux et de parler des problèmes actuels touchant notre jeunesse, il me semblait aussi pertinent d'envisager les problèmes futurs la concernant. Les crises économiques et écologiques ne sont pas plus joyeuses que les sujets traités ici. Les français, à l'image des occidentaux en général, ont tendance à faire de moins en moins d'enfants.

Le mouvement des anti-natalistes, fiers de revendiquer le droit à ne pas procréer, ne comprend pas à quel point il se fait le porte-parole de l'individualisme de notre époque. Mais il est vrai que les conditions économiques et sociales ne sont pas réunies pour élever un enfant, pas plus qu'elles ne l'étaient, on l'a vu, pour permettre à ces derniers d'avoir une enfance saine et épanouie. Le prix de l'immobilier, la difficulté à trouver un travail, et un travail qui paie, l'individualisme qui complexifie la formation des couples stables, sont des facteurs affectant la procréation. Le réarmement démographique de Macron est à ce titre une énième hypocrisie ajoutée à toutes celles qui prétendent traiter le problème de la jeunesse.

La réalité est donc la suivante : la jeunesse est en danger, parce que notre société toute entière est défaillante. Celui qui prétend s'occuper de la jeunesse est un menteur s'il ne comprend pas que c'est tout un contexte politique et social qu'il faut prendre en compte et changer. Mais comme souvent, c'est la facilité et la poudre aux yeux qui font loi. Le projet de loi du 26 janvier 2026 en est un nouvel exemple.

Sources

- 1) Voir notamment le rapport Santiago sur la protection de l'enfance
- 2) Exemple ici : <https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-loire-ocean/saint-nazaire-notre-fille-s-est-suicidee-apres-16-mois-de-harcelement-scolaire-la-lettre-qui-incrimine-le-college-1575776>
- 3) <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/les-documents-franceinfo/ado-tueur-a-gages-condamne-6122565>
- 4) <https://www.senat.fr/leg/pp125-304.html>
- 5) https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_du_faux_Brad_Pitt#:~:text=L'affaire%20du%20faux%20Brad,brouteurs%2C%20via%20les%20r%C3%A9seaux%20sociaux.
- 6) <https://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/intimidation>
- 7) https://fr.wikipedia.org/wiki/Suicide_de_Lucas
- 8) <https://archive.ph/DZQ7C>
- 9) https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Eva%C3%ABlle
- 10) <https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/02/06/suicide-de-caroline-grandjean-paccoud-l-enquete-administrative-conclut-a-une-defaillance-institutionnelle-dans-la-mort-de-l-institutrice-en-septembre-6665650-3224.html>
- 11) <https://www.arcom.fr/se-documenter/etudes-et-donnees/etudes-bilans-et-rapports-de-larcom/frequentation-des-sites-adultes-par-les-mineurs>
- 12) https://www.doctissimo.fr/sexualite/violences-sexuelles/deux-fillettes-violees-par-des-camarades-dans-la-cour-de-recreation-comment-expliquer-de-telles-agressions/551408_ar.html
- 13) <https://www.vie-publique.fr/en-bref/300193-rapport-sur-les-mineurs-auteurs-dabus-sexuels-11-500-cas-par#:~:text=Si%20les%20chiffres%20sont%20%C3%A0,500%20mineurs%20sur%20la%20p%C3%A9riode.>
- 14) <https://www.ouest-france.fr/societe/justice/le-proxenetes-exercent-pour-laide-sociale-a-lenfance-je-netais-pas-informee-jure-la-presidente-des-deux-sevres-c2e0ac36-30ec-11f1-b6ef-35cf984fdd2d>
- 15) <https://www.francebleu.fr/centre-val-de-loire/indre-et-loire-37/l-agresse-est-devenu-l-agresseur-en-indre-et-loire-la-protection-de-l-enfance-mise-en-cause-par-une-maman-7053075>
- 16) citation de médiapart : <https://www.mediapart.fr/journal/dossier/france/narcotrafic-des-enfants-exploites-en-bande-organisee#:~:text=Selon%20le%20minist%C3%A8re%20de%20l,parfois%2C%20y%20perdent%20la%20vie.>
- 17) <https://www.mediapart.fr/journal/france/160326/de-la-chair-canon-renouvelable-les-mineurs-etrangers-de-plus-en-plus-utilises-par-les-reseaux>
- 18) <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/narcotrafic-quand-les-dealers-recrutent-des-enfants-de-10-ans-comme-guetteurs-7900516048>
- 19) <https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/20/fusillade-a-romans-sur-isere-trois-individus-soupconnes-d-etre-des-complices-du-tireur-de-14-ans-interpelles>
- 20) <https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/02/12/l-adolescent-accuse-d-avoir-tue-un-chauffeur-de-vc-a-marseille-condamne-a-17-ans-de-prison-6666533-3224.html#:~:text=Un%20adolescent%20de%2015%20ans,chauffeur%20de%20VTC%20%C3%A0%20Marseille.>
- 21) <https://www.ladepeche.fr/2025/12/18/il-est-recrute-a-12-ans-pour-un-assassinat-a-23-000-euros-l-adolescent-se-trompe-de-cible-un-mort-et-trois-blesses-13118547.php>
- 22) <https://www.franceinfo.fr/societe/prostitution/une-tendance-alarmante-la-prostitution-des-mineures-continue-de-progresser-en-france-7928258.html>
- 23) <https://www.alsace.eu/media/8319/cea-opea-prostitution.pdf>
- 24) <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-grand-reportage-de-france-inter/le-grand-reportage-d-interception-du-vendredi-10-octobre-2025-4095585>
- 25) <https://www.la-croix.com/France/rapport-precise-profil-adolescentes-prostituees-2021-11-23-1201186599>
- 26) Il est difficile de trouver une donnée particulière sur la question. Voir notamment ici : <https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/toute-prostituee-il-y-petite-fille-assassinee?>

- 27) <https://www.parents.fr/enfant/inceste-5-chiffres-a-connaître-pour-comprendre-lampleur-du-drame-1040500>
- 28) <https://www.ciase.fr/rapport-final/>
- 29) https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_du_p%C3%A9riscolaire_%C3%A0_Paris
- 30) <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/un-ancien-magistrat-qui-proposait-de-violer-sa-fille-mineure-condamne-pour-la-troisieme-fois-20240930>
- 31) https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Jo%C3%ABl_Le_Scouarnec
- 32) <https://archive.ph/H8FL1>
- 33) <https://journals.openedition.org/lhomme/30723>
- 34) https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_des_viol_collectifs_de_Telford
- 35) https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Pierre-Alain_Cottineau
- 36) <https://www.radiofrance.fr/franceculture/quand-des-intellectuels-francais-defendaient-la-pedophilie-2026242>
- 37) https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/04/13/suicide-d-evaelle-son-enseignante-condamnee-a-un-an-de-prison-avec-sursis_6679719_3224.html